

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: PROMOX P250TX

Code commercial: 142501822

UFI: G1MW-SNQN-Q7EM-OPDF

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Initiateur de polymérisation; agent de réticulation; Formulation de peroxydes organiques; Utilisation de peroxyde organique comme initiateur de polymérisation, agent de réticulation; Formulation de la substance; Transformation des polymères (industriel); Utilisation industrielle en synthèse chimique ou procédés et formulation; Opérations de chargement et déchargement, distribution couvrant tous les usages identifiés

Usages déconseillés : Données non disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: PROMOX S.P.A.

Via A. Diaz 22/a 21038 – Leggiuno (Varese)

ITALY

Tel: 0039 0332648380

Fax: 0039 0332648105

Email: info@promox.eu – http://promox.eu

Responsable : regulatory@promox.eu

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

0039 0332649267

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers



#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Org. Perox. D	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	Nocif par inhalation.
Skin Corr. 1B	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux.
Repr. 2	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

##### Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Danger

##### Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



### Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264	Se laver ... Soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P405	Garder sous clef.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P411+P235	Stocker à une température ne dépassant pas 30°C/86°F. Tenir au frais.
P420	Stocker séparément.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

### Contient:

péroxyde d'hydrogène, solution  
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one  
1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate  
2-BUTANONE, PEROXIDE

### Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucun

### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres dangers: Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Identification du mélange: PROMOX P250TX

### Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
40-45 %	1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate	CAS:6846-50-0 EC:229-934-9	Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 3, H412	01-2119451093-47
35-40 %	2-BUTANONE, PEROXIDE	CAS:1338-23-4 EC:700-954-4	Org. Perox. D, H242; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H332	01-2119514691-43
$\geq 10 - < 12.5$ %	4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one	CAS:123-42-2 EC:204-626-7 Index:603-016-00-1	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Repr. 2, H361d Flam. Liq. 3, H226	01-2119473975-21

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



Limites de concentration  
spécifiques:  
C ≥ 10%: Eye Irrit. 2 H319

6-8 %	butanone	CAS:78-93-3 EC:201-159-0 Index:606-002-00-3	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	01-2119457290-43
-------	----------	---	---	------------------

### RUBRIQUE 4 – Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données non disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement : "Traitements spécifiques : Pas de traitement spécifique. Protection des secouristes : Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. S'il est suspecté que des fumées sont encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne qui aide de pratiquer le bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants."

"; "Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Symptômes : Les symptômes et les effets sont ceux attendus des dangers comme indiqué dans la section 2. Aucun symptôme spécifique lié au produit n'est connu."

; Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint

### RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, Mousse, dioxyde de carbone, poudre; Eau pulvérisée, mousse, poudre ou dioxyde de carbone. Utiliser des systèmes agents extincteurs compatibles avec la situation locale et le milieu environnant. Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau plein pour éviter une propagation ou expansion du feu. Composés organiques

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Halogènes et eau à jet plein; Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit pour éviter une propagation ou une expansion du feu. Composés organiques

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit de la fumée lourde. Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. Le produit brûle violemment (se protéger des projections possibles). Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur Par décomposition thermique, formation de radicaux libres très réactifs.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Le produit brûle violemment (se protéger des projections possibles). Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Par décomposition thermique, formation de radicaux libres très réactifs. Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques : Ethane - Méthane - Ethylène, Oxydes de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés. Refroidir les

réipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, éloigner les conteneurs exposés au feu. Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

### RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes:

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer le personnel vers des zones sûres. Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle approprié. (Voir Section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection individuelle.) Retirer toutes les sources de allumage. Aérer la pièce."

; Limiter l'accès des personnes extérieures à la zone de dépannage jusqu'à ce que les opérations de nettoyage appropriées soient terminées. Assurez-vous que seul le personnel qualifié élimine les effets de l'accident. En cas de déversement important, isoler la zone exposée. Éviter la contamination de la peau et des yeux. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs. Retirez toutes les sources d'inflammation. Ne pas fumer. N'utilisez pas d'outils produisant des étincelles

##### Pour les secouristes:

LE CHAUFFAGE PEUT PROVOQUER UN INCENDIE. Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche. Évacuer la zone et éloignez ceux qui ne sont pas protégés. Un équipement de protection individuelle doit être utilisé contre tout contact potentiel avec produit déversé (voir section 8). Éviter avant tout la formation de mélanges inflammables vapeur-air, soit par ventilation, soit par l'utilisation d'un milieu inerte. Détruire toute source d'ignition. Éliminer les charges électrostatiques en interconnectant tous les conducteurs surfaces sur lesquelles de l'électricité statique pourrait se former, et en veillant également à ce que toutes les surfaces soient reliées à la terre. "Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Supprimer toute source d'incendie potentiel."

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser

de produits combustibles). Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement:

"Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Ne pas absorber dans la sciure ou autre matière combustible. Cela peut entraîner un risque d'incendie lorsqu'il sèche. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination. Petites quantités : Enlever avec un absorbant inerte (Sable propre). Ne pas confiner. Utiliser des outils anti-étincelles

Pour le nettoyage:

"Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Matériel inapproprié pour le ramassage : Matériau absorbant, organique Kieselguhr Sciure Gardez à récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Rincer à l'eau."

; Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Nettoyer immédiatement les déversements. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Isoler les déchets et ne pas les réutiliser. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable

Autres informations:

Ne pas utiliser de brosse ni d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements. Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité adéquat. Porter un équipement de protection individuelle. Vérifier la état régulier des équipements de protection individuelle avant utilisation. Prendre en compte les exigences ergonomiques lors de la sélection des appareils protection individuelle. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les mains habits. Il est nécessaire de maintenir les concentrations sur le lieu de travail en dessous des valeurs limites spécifiées. Si les valeurs limites

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



auxquelles il est fait référence au lieu de sont dépassées travail et/ou si de grandes quantités sont éliminées (fuite, déversement, poussière), le respirateur spécifié doit être utilisé. Ne pas inhaler les vapeurs, aérosols ou substances atomisées. Prévoir une bonne aération de l'environnement. Changez immédiatement de vêtements de travail contaminés. Laver immédiatement les vêtements contaminés avec de l'eau. Evitez la pollution et l'action de la chaleur. Le produit renversé ne doit pas ne jamais être remis dans son emballage d'origine pour être réutilisé. (Danger de décomposition.). Prévoir l'installation d'une douche d'urgence et d'une douche oculaire. Rédaction des consignes de sécurité et d'utilisation. LE l'équipement de protection individuelle utilisé doit répondre aux exigences de la règlement (UE) 2016/425 et ses amendements (marquage CE). Depuis déterminer en référence au lieu de travail dans le cadre d'une analyse des risques conformément au règlement (UE) 2016/4 et ses modifications.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Précautions pour la manipulation sans danger: Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Prendre les précautions maximales lors des manipulations. Restreindre les quantités de produit présentes sur le lieu de travail au minimum nécessaire à la poursuite du travail. La plus grande propreté sur le lieu de travail est une condition nécessaire importante pour la sécurité du travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence (risque de surpressions dans les conteneurs). Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Protéger de toute contamination. Ne pas remettre dans les conteneurs des quantités de produit qui y ont été prélevées (risque de décomposition). Ne jamais mélanger les peroxydes directement avec les accélérateurs (risque d'explosion). Ajouter chaque composant séparément à la résine. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Précautions pour le stockage en commun: Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices. Température de stockage recommandée: < 30 °C. Plus d'informations sur la stabilité au stockage : Le produit ne se décompose pas s'il est stocké normalement. Durée de conservation, si stocké dans les conditions recommandées : 6 mois

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil. Ne pas transvaser le produit dans d'autres recipient. Utiliser toujours le recipient d'origine.

Matières incompatibles:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Précautions pour le stockage en commun: Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices. Température de stockage recommandée: < 30 °C Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage ; Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

Matériaux d'emballage: Matériel d'emballage: Recommandé: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polytétrafluoroéthylène (PTFE), Acier inoxydable A éviter: Métaux ordinaires (acier ordinaire), cuivre, caoutchouc naturel ou synthétique, Verre - Faïence (risque de projection d'éclats en cas de rupture du récipient due à une surpression)

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

None in particular

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

None in particular

## RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)

2-BUTANONE, PEROXIDE

CAS: 1338-23-4 ACGIH UNITED STATES OF AMERICA Court terme 1.5 mg/m3 - 0.2 ppm

4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one

CAS: 123-42-2 ACGIH Long terme 50 ppm  
Remarques : URT and eye irr

butanone

CAS: 78-93-3 ACGIH Long terme 200 ppm; Court terme 300 ppm  
Remarques : BEI - URT irr, CNS and PNS impair

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



UE Long terme 600 mg/m<sup>3</sup> - 200 ppm; Court terme 900 mg/m<sup>3</sup> - 300 ppm

### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate

CAS: 6846-50-0 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.014 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.001 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 3 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 5.29 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.529 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 1.05 mg/m<sup>3</sup>

2-BUTANONE, PEROXIDE

CAS: 1338-23-4 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 0.006 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.001 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 1.2 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 0.088 mg/kg dw

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.009 mg/kg dw

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.014 mg/kg dw

4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one

CAS: 123-42-2 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 2 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 0.2 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 100 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 7.4 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 0.74 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 0.3 mg/m<sup>3</sup>

butanone

CAS: 78-93-3 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 55.8 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 55.8 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 709 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; Limite PNEC: 284.7 mg/kg dw

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; Limite PNEC: 284.7 mg/kg dw

Voie d'exposition: sol; Limite PNEC: 22.5 mg/kg dw

### Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate

CAS: 6846-50-0 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 17.62 mg/m<sup>3</sup>; Consommateur: 4.35 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 5 mg/kg bw/day; Consommateur: 5 mg/kg bw/day

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 5 mg/kg bw/day

2-BUTANONE, PEROXIDE

CAS: 1338-23-4 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 2.52 mg/m<sup>3</sup>; Consommateur: 0.44 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 7.55 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 1.43 mg/kg bw/day; Consommateur: 0.51 mg/kg bw/day

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 0.26 mg/kg bw/day

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX



Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1

### 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one

CAS: 123-42-2 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 32.6 mg/m<sup>3</sup>; Consommateur: 5.8 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Short Term (acute)  
Travailleur industriel: 240 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 467 mg/kg bw/day; Consommateur: 33 mg/kg bw/day

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.67 mg/kg bw/day

### butanone

CAS: 78-93-3 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 600 mg/m<sup>3</sup>; Consommateur: 106 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Short Term (acute)  
Travailleur industriel: 900 mg/m<sup>3</sup>; Consommateur: 450 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 1161 mg/kg bw/day; Consommateur: 412 mg/kg bw/day

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 31 mg/kg bw/day

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité/lunettes de protection et masque facial (pendant la décharge)

### Protection de la peau:

Protection de la peau et du corps (EN 14605)

: Equipements de protection individuelle comprenant : gants de protection appropriés, lunettes de sécurité et tenue de protection incluant des chassures de sécurité adaptées

### Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Les temps sont des valeurs approximatives à partir de mesures à 22 ° C et de contact permanent. L'augmentation des températures due à des substances chauffées, à la chaleur corporelle, etc., ainsi qu'une réduction de l'épaisseur effective de la couche par étirement peuvent entraîner une réduction considérable du temps de pénétration. En cas de doute, contactez le fabricant. Avec une épaisseur de couche environ 1,5 fois supérieure / inférieure, le temps de passage respectif est doublé / réduit de moitié. Les données s'appliquent uniquement à la substance pure. Transférés dans des mélanges de substances, ils ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

Protection des mains Matériau : Caoutchouc nitrile Temps de pénétration : 30 min Épaisseur du gant : 0,40 mm Matériau : Caoutchouc butyle Temps de pénétration : 480 min Épaisseur du gant : 0,47 mm Remarques : Les données sur le temps de pénétration/résistance du matériau sont valeurs standards ! Le temps de pénétration/résistance exact du matériau doit être obtenu auprès du fabricant du gant de protection, Choisir des gants pour protéger les mains contre les produits chimiques en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse et spécifique au lieu de travail, Pour des applications spéciales, nous recommandons de clarifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection susmentionnés avec le fabricant de gants. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail

### Protection respiratoire:

Mesures de protection individuelle Protection respiratoire - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. - Respirateur à filtre anti-vapeur (EN 141) - Type de filtre suggéré : ABEK-P2 ; Protection respiratoire (EN 143, 14387): Lorsque les risques respiratoires ne peuvent être évités ou suffisamment limités par moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou des procédures d'organisation du travail, envisager l'utilisation de équipement de protection respiratoire répondant aux exigences de l'UE (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, avec type de filtre : ABEK

### Risques thermiques :

" Les risques thermiques  
Aucun danger à signaler"

### Contrôles de l'exposition environnementale :

Contrôles d'exposition de l'environnement Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines. Conseils généraux : Envisager des mesures de confinement autour des conteneurs pour le stockage. Contrôles de l'exposition environnementale : Voir chapitre 6; "Contrôles d'exposition environnementale : Conformément à la législation communautaire pour la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter renversement du produit et de son contenant. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.D"

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



### Mesures d'hygiène et techniques

Mesures d'hygiène: Si contact important: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur: Liquide incolore

Odeur: caractéristique

pH: N.A.

Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/congélation: -20 °C (-4 °F)

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: 100 °C (212 °F) Remarques : Not applicable (decomposes on heating) ( N'est pas applicable. Se décompose avant l'ébullition )

Point d'éclair: 85 °C (185 °F) Remarques : Open Cup

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Pression de vapeur: 6.28 Pa at 20°C.

Densité relative: 1.02 REL

Hydrosolubilité: légèrement soluble > 500 g/l at 20 °C

Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): 24.00 ( log Pow )

Température d'auto-inflammation: 200.00 °C Remarques : Not applicable (decomposes on heating)

Température de décomposition: 70.00 °C ( SADT (Self accelerating decomposition temperature) 50 kg packaging )

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = N.A.

#### Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

### 9.2. Autres informations

Viscosité: 16.60 mPa-s

Propriétés comburantes: Not applicable, Organic peroxide

Pas autres informations importantes

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation. Se décompose en chauffant. Potentiel de danger exothermique

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peroxydes organiques. A haute température : risque de réaction violente (décomposition); Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

### 10.4. Conditions à éviter

"Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, dans ce cas aucune réaction dangereuse ne se produira. En cas de décomposition, on observe une augmentation de la température et l'émission de fumées. L'oxygène qui se développe pendant la décomposition, en cas d'incendie, peut contribuer à la combustion de substances inflammables. Le produit peut se décomposer rapidement lorsqu'il est mélangé avec des produits chimiques incompatibles ou chauffé. Ne pas mélanger directement avec des sels métalliques, accélérateurs, acides et alcalis, en particulier sous forme concentrée, produits réducteurs et substances organiques/inflammables."

; Conditions à éviter rayons du soleil, chaleur, effet de chaleur; Conditions à éviter Chaleur. Sources de chaleur directes. Exposition au soleil. Exposition à la lumière. Températures glaciales. Matières incompatibles: Oxydants forts, Réducteurs puissants, Acides, Bases, Amines, Composés de métaux lourds, métaux lourds, composés du soufre, rouille, sels métalliques de transition, Cendre, poussières (risque de décomposition exothermique autoaccélérée) Respecter les conditions d'utilisation avec accélérateurs (amines, sels métalliques).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, des bases, des métaux lourds, des sels, des agents réducteurs et des accélérateurs. Contaminants (par exemple rouille, poussière, cendres). Matières combustibles., Risque de décomposition. Diméthylaniline, naphténate de cobalt et autres promoteurs, accélérateurs, agents réducteurs ou tout matériau chaud. Accélérateurs, acides et bases forts, métaux lourds et sels de métaux lourds, agents réducteurs

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Nous pouvons dégager des gaz toxiques lorsque chauffé jusqu'à décomposition . MEKP Produits de décomposition dangereux: Par décomposition thermique, formation de radicaux libres très réactifs. Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques : Ethane - Méthane - Ethylène, Oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë	Le produit est classé: Acute Tox. 4(H302), Acute Tox. 4(H332)
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit est classé: Skin Corr. 1B(H314)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Dam. 1(H318)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Le produit est classé: Repr. 2(H361)
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

1-isopropyl-2,2-dimethyltrimethylene diisobutyrate

CAS: 6846-50-0 a) toxicité aiguë LD50 Orale Rat > 2000 mg/kg pc  
Remarques : OECD 425

LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg pc  
Remarques : OECD 402

2-BUTANONE, PEROXIDE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



CAS: 1338-23-4 a) toxicité aiguë  
LD50 Orale Rat = 1017 mg/kg pc 14 Days  
Remarques : LD50/Rat: 1,017 g/kg (Method: OECD Test Guideline 401) (In solution in Dimethyl phthalate, 35 - 39%)  
  
LC50 Inhalation d'aérosol Rat = 1.5 mg/l 4h  
Remarques : May be considered as comparable to a similar product for which experimental results are:  
METHYL ISOBUTYL KETONE PEROXIDE :  
• In animals : LC50/4 h/Rat: 1,5 mg/l (Method: OECD Test Guideline 403, Aerosol) (In solution in diisobutyl phthalate, 60 %) (Aerosol)  
  
LD50 Peau Lapin = 4000 mg/kg 14 Days  
Remarques : Method: OECD Test Guideline 402 (In solution in Dimethyl phthalate, 35 %)

4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one

CAS: 123-42-2 a) toxicité aiguë  
LD50 Orale Rat 3002 mg/kg pc  
Remarques : OECD 401  
  
LC50 Inhalation de vapeurs Rat 7600 mg/m3 4h  
Remarques : OECD 403  
  
LD50 Peau Rat 1875 mg/kg pc 24h  
Remarques : OECD 402

butanone

CAS: 78-93-3 a) toxicité aiguë  
LD50 Orale Rat 2193 mg/kg pc  
Remarques : OECD 423  
  
LD50 Peau Lapin 8000 mg/kg pc 24h  
Remarques : OECD 402

### Toxicité sub-aiguë et chronique

2-BUTANONE, PEROXIDE

CAS: 1338-23-4 Skin corrosion/irritation Espèce: Lapin; Remarques: Corrosive to skin (after occlusive contact, Rabbit, Exposure time: 4 h) (In solution in Dimethyl phthalate, 33 %)  
  
Serious eye damage/eye irritation Espèce: Lapin; Méthode: OECD Test Guideline 405, Rabbit; Remarques: Severe eye irritation (OECD Test Guideline 405, Rabbit) (In solution in Dimethyl phthalate, 40 - 60 %)  
  
Respiratory or skin sensitisation Remarques: According to its composition, can be considered as Not a skin sensitizer  
  
Genotoxicity in vitro Remarques: Contains no ingredient listed as a mutagen

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

## RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3(H412)

### Liste des composants écotoxicologiques

1-isopropyl-2,2-dimethyltriméthylène diisobutyrate

CAS: 6846-50-0 a) Toxicité aquatique aiguë: NOEC Poissons Lepomis macrochirus  $\geq 6$  mg/L 96h OECD 203  
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Invertébré Daphnia magna  $> 1.46$  mg/L 48h EU C.2  
b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Invertébré Daphnia magna 0.7 mg/L 21d OECD 211

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



e) Toxicité pour les plantes: NOEC Algues Raphidocelis subcapitata 2.25 mg/L 72h OECD 201

### 2-BUTANONE, PEROXIDE

CAS: 1338-23-4 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Poecilia reticulata = 44.2 mg/L 96h ECHA - OECD Test Guideline 203

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Invertébré Daphnia magna (Water flea) > 39 mg/L 48h ECHA - „OECD Test Guideline 202, Immobilization

a) Toxicité aquatique aiguë: ErC50 Aquatic plants: Pseudokirchneriella subcapitata (green algae) = 5.6 mg/L 72h ECHA - OECD Test Guideline 201

c) Toxicité pour les bactéries: EC10 Invertébré Activated sludge = 12 mg/L 30 min ECHA - OECD Test Guideline 209

b) Toxicité aquatique chronique: ErC10 Algues Pseudokirchneriella subcapitata (green algae) = 2.1 mg/L 72h ECHA - OECD Test Guideline 201

### 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one

CAS: 123-42-2 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Oryzias latipes > 100 mg/L 96h - OECD 203

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Invertébré Daphnia magna > 1000 mg/L 48h - OECD 202

b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Invertébré Daphnia magna 100 mg/L 21d - OECD 211

### butanone

CAS: 78-93-3 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Pimephales promelas 2973 mg/L 72h - OECD 203

a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Invertébré Daphnia magna 308 mg/L 48h - OECD 202

e) Toxicité pour les plantes: EC50 Algues Raphidocelis subcapitata 1220 mg/L 72h - OECD 201

e) Toxicité pour les plantes: NOEC Algues Raphidocelis subcapitata 566 mg/L 96h - OECD 201

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Sur la base des informations disponibles, il n'est pas possible de conclure sur la biodégradabilité de ce mélange.

### 1-isopropyl-2,2-dimethyltrimethylene diisobutyrate

CAS: 6846-50-0 Rapidement dégradable

Test: Production de CO2

Remarques : 70.7% / 28d, OECD 301B

### 2-BUTANONE, PEROXIDE

CAS: 1338-23-4 Rapidement dégradable

Test: Demande biochimique en oxygène

Remarques : Readily biodegradable: 87 % after 28 d (Method: OECD Test Guideline 301D)

### 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one

CAS: 123-42-2 Rapidement dégradable

Test: Carbone organique dissous

Remarques : 98.51% / 28d, OECD 301A

### butanone

CAS: 78-93-3 Rapidement dégradable

Test: Consommation d'oxygène

Remarques : 98% / 28d, OECD 301D

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun produit et/ou composant majoritaire cité à la Section 3 et/ou substance analogue/métabolite n'est potentiellement bioaccumulable

### butanone

CAS: 78-93-3 Pas bioaccumulable

Test: Kow - Coefficient de partition; Valeur: 0.290

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Methyl ethyl ketone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and di-sec-butylhexaoxidane: Donnée non disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB present en concentration  $\geq 0.1\%$

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

## 12.7. Autres effets néfastes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Éliminer le contenu/récipient dans un conteneur de déchets dangereux. En raison du risque élevé, la récupération n'est pas recommandée. Éliminer les déchets et les emballages conformément aux autorités réglementaires compétentes en matière de gestion des déchets et de réglementation de l'élimination des déchets (probablement par combustion). Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Suivez tous les avertissements, même après avoir vidé le récipient.

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3105

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE

IATA-Nom d'expédition: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID

IMDG-Nom d'expédition: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID

Description du document de transport (ADR)

"Formations Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit prendre connaissance des réglementations de santé et de sécurité concernant la manipulation des produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de travail."

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 5.2

IATA-Classe: 5.2

IMDG-Classe: 5.2

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: -

IATA-Groupe d'emballage: -

IMDG-Groupe d'emballage: -

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Composant toxique le plus important:

Polluant marin: Non

Polluant environnemental : Non

IMDG-EMS: F-J, S-R

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 5.2

ADR - Numéro d'identification du danger : -

ADR-Dispositions particulières: 122 274

ADR-Code de restriction en tunnel: 2 (D)

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 570

IATA-Avion CARGO: 570

IATA-Etiquette: 5.2 + KAFH

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 5L

IATA-Dispositions particulières: A20 A150 A802

Mer (IMDG) :

IMDG-Arrimage et manutention: Category D SW1

IMDG-Ségrégation: SG35 SG36 SG72

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 122 274

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/878

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3

Restrictions liées aux substances contenues: 40, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1	Exigences relatives au seuil bas (tonnes)	Exigences relatives au seuil haut (tonnes)
le produit appartient à la catégorie: P6b	50	200

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 2: polluant.

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration  $\geq 0.1\%$

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

Code	Description
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.15/D	Org. Perox. D	Peroxyde organique, Type D
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
2.6/3	Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/1B	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.7/2	Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

### Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Org. Perox. D, H242	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Repr. 2, H361	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



CE: Communauté Européenne  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques  
COD: Demande Chimique en Oxygène  
COV: Composés Organiques volatils  
CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.  
CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses  
DSD: Directive sur les Substances Dangereuses  
EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale  
ECHA: Agence européenne des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
ES: Scénario d'Exposition  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IARC: Centre international de recherche sur le cancer  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique  
KAFH: KAFH  
KSt: Coefficient d'explosion.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LDLo: Dose Létale Faible  
N.A.: Non Applicable  
N/A: Non Applicable  
N/D: Non défini / Pas disponible  
NA: Non disponible  
NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle  
NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé  
OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail  
PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique  
PGK: Instruction d'emballage  
PNEC: Concentration prévue sans effets.  
PSG: Passagers  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
STEL: Limite d'exposition à court terme.  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  
TLV: Valeur de seuil limite.  
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)  
vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.  
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

### Conseils relatifs à la formation:

"Formations Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit prendre connaissance des réglementations de santé et de sécurité concernant la manipulation des produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de travail."

### Clause de non-responsabilité:

"Formations Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit prendre connaissance des réglementations de santé et de sécurité concernant la manipulation des produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (1907/2006/CE)

## PROMOX P250TX

Fiche signalétique du 21/02/2024 révision 1



travail."